

Mot du Maire

Chères Pinoises, chers Pinois,

Je tenais à remercier nos jeunes de l'AJP pour l'organisation du Pin'Tervilles. Malgré la chaleur et les restrictions de la préfecture, la journée s'est bien passée avec des participants reconnaissants et heureux du travail accompli.

La kermesse de l'école a également été une réussite avec une météo un peu plus clémentine, après la grosse vague de chaleur. Ces animations montrent le dynamisme de notre commune.

Je tenais également à remercier les joueurs du FCVLP pour le bonheur et la joie qu'ils nous ont procurés grâce à leur victoire en coupe de district. Félicitations à toute l'équipe et plus particulièrement aux six joueurs du Pin qui ont participé à cette finale : Maxime et Nolan Dupas, Dorian Hérin, Noah Passelande, Firmin Poupart et Baptiste Rabiller. Sans oublier les deux coachs adjoints Ludovic Dupas et Ludovic Passelande.

Je vous souhaite de bonnes vacances estivales.

David Pasquier



Inscriptions restauration scolaire et accueil périscolaire

Les dossiers d'inscription pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2026-2027 sont à retirer en mairie dès à présent et seront à retourner complétés avant le 24 juillet 2026 au secrétariat.

CANTINE - GARDERIE



Fermeture de l'Agence Postale Communale

L'Agence Postale Communale sera fermée au public pour congés :

▪ **du lundi 27 juillet au samedi 15 août 2026 inclus**

▪ **le mardi 1^{er} septembre 2026**



À LE PIN, retrouvez nos services essentiels à La Poste Agence Communale !

La Poste Agence Communale vous accueille dans ses locaux. Vous y serez accompagné(e) pour accomplir vos principales opérations postales.

Si vous êtes client La Banque Postale, vous pourrez bénéficier d'un service de dépannage financier. Grâce à un accès libre et gratuit à Internet, vous aurez également accès à vos comptes en ligne sur le site La Banque Postale.

Les services accessibles au sein de La Poste Agence Communale :

Services courrier-colis :

- Retrait et dépôt de colis, de lettres et de recommandés
- Affranchissement de colis et de lettres
- Achat de timbres, d'enveloppes Prêt-à-Poster et d'emballages colis, d'enveloppes de réexpédition et d'emballages Prêt-à-Expédier® Chronopost
- Services de proximité : réexpédition, garde du courrier, pack déménagement

Services financiers :

- Retrait et versement d'espèces sur compte courant ou compte épargne La Banque Postale, dans la limite de 500 € par compte sur une période de 7 jours glissants.

Autres services :

- Achat de produits La Poste Mobile : cartes SIM, abonnements sans engagement, forfaits + mobile
- Réalisez vos démarches administratives en ligne auprès d'organismes publics grâce à un îlot numérique en accès libre et gratuit (CPAM, France Travail, CAF, Finances Publiques...)

LA POSTE AGENCE COMMUNALE DE LE PIN

Adresse :

11, rue du Sapin
44540 LE PIN

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00
Le mercredi : ouverture les semaines paires
Le samedi : ouverture les semaines impaires



LA POSTE

Conseil Municipal du 27 avril 2026

Contrat d'Association avec l'École Privée Saint Joseph pour l'année scolaire 2026-2027

Dans le cadre de la collaboration entre la commune de Le Pin et l'École Privée Saint Joseph, le Conseil Municipal a examiné les modalités financières pour l'année scolaire 2026-2027. Conformément à la circulaire de l'Éducation nationale n°2012-025 du 15 février 2012, le **coût moyen départemental** de la Loire-Atlantique, réévalué annuellement sur la base de l'indice des prix à la consommation (indice publié au Journal Officiel le 16 janvier 2026 : **119,76**), a servi de référence pour déterminer les montants de participation communale.

- **1 272,00 € par élève** de petite, moyenne et grande section de maternelle, domicilié dans la commune.
- **668,00 € par élève** de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2, domicilié dans la commune.

Tarifs de la Restauration Scolaire pour l'année 2026-2027

Le Conseil Municipal a délibéré sur les tarifs applicables pour la restauration scolaire. Dans un souci de **stabilité financière pour les familles**, il a été décidé de **maintenir le tarif actuel** du repas unitaire.

- **Tarif du repas unitaire : 4,40 € par enfant**, applicable à partir du **6 juillet 2026**.

Tarifs de l'Accueil Périscolaire pour l'année 2026-2027

Afin de garantir un service de qualité tout en préservant l'équilibre budgétaire, le Conseil Municipal a examiné les tarifs de l'accueil périscolaire. Là encore, **aucune augmentation n'a été décidée** pour l'année à venir.

- **Tarif horaire : 0,50 € par quart d'heure** (la première demi-heure étant indivisible).
- **Tarif du goûter : 0,50 €** (obligatoire et fourni par la mairie).
- **Pénalité pour retard : 10,00 € par quart d'heure** après 18h30.

Taxe d'Aménagement pour l'année 2027

Le Conseil Municipal a réexaminé les modalités d'application de la **taxe d'aménagement**, conformément aux articles 1639 A(II) et 1639 A bis (VI) du Code Général des Impôts. Les délibérations relatives à cette taxe doivent être prises avant le **1er juillet 2026** pour être applicables en 2027.

- **Maintien du taux de 3 %** sur l'ensemble du territoire communal, **sans exonération**.

Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Loire-Atlantique (CAUE 44) pour 2026

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Loire-Atlantique est un organisme public qui accompagne les collectivités locales dans leurs projets d'aménagement, de construction et de préservation du patrimoine. Son expertise pluridisciplinaire (architectes, urbanistes, paysagistes, conseillers info-énergie) est mise à disposition des communes adhérentes.

- **Renouvellement de l'adhésion** de la commune de Le Pin au CAUE 44 pour l'année 2026.
- **Coût de l'adhésion : 144,00 €**.

Conseil Municipal du 4 juin 2026

Modification de la composition de commissions communales

Lors de sa séance du **4 juin 2026**, le Conseil Municipal de **Le Pin** a décidé, à l'unanimité, de modifier la composition de deux commissions communales, conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n°DCM2026034 du **2 avril 2026**.

Commissions concernées par la modification

1. Commission Matériel

Adjoint délégué : M. Sylvain MÉNARD

Membres :

- M. Stéphane GÉRIGNÉ
- M. Matthieu HOGUET
- M. Thiéfaïne REMAUD

2. Commission Développement économique de la commune

Adjoint délégué : M. Sylvain DUBOIS

Membres :

- M. Thiéfaïne REMAUD
- M. Sébastien POUPART
- Mme Claire GALISSON

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mercredi 8 juillet 2026 à 20h00.

Retrouvez l'ensemble des décisions du Conseil Municipal sur notre site Internet : <https://lepin.fr>

Bientôt 16 ans, pensez au recensement

Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer obligatoirement dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire. La mairie remet alors une attestation de recensement. Le jeune recensé reçoit sa convocation à la journée défense et citoyenneté environ 1 an après la date du recensement en mairie. Si la démarche de recensement est possible jusqu'à 25 ans, un recensement tardif implique une JDC tardive et des difficultés administratives pour les jeunes.

Le recensement doit être effectué auprès de la mairie du lieu de domicile.

Pour accomplir la démarche, le jeune doit se munir de sa carte nationale d'identité ou de son passeport en cours de validité ainsi que du livret de famille.

Il recevra un ordre de convocation lui apportant toutes les précisions nécessaires au plus tard dix jours avant la date JDC fixée, soit par courrier postal soit dans son espace personnel du site <https://www.majdc.fr>.



Calendrier des manifestations 2026

JUILLET

Vacances d'été le 04/07

Vendredi 3

Soirée conviviale gourmande "Apportez vos couverts"

Municipalité

AOÛT

SEPTEMBRE

Rentrée des élèves le 01/09

Samedi 5

Marche gourmande - Saint-Sulpice-des-Landes

FCVLP

Dimanche 20

Bœuf au foin

Comité des Fêtes

OCTOBRE

Vacances de la Toussaint du 17/10 au 02/11

Samedi 3

Oktober PIN'te

Comité des Fêtes / Foyer des Jeunes

Dimanche 11

Marche pour Octobre Rose (soutien de l'Apel, Comité des Fêtes et Foyer des Jeunes)

Municipalité

Samedi 17

Repas des aînés

Municipalité

NOVEMBRE

Vendredi 6

Concours de palets - Saint-Mars-la-Jaille

FCVLP

Mercredi 11

Commémoration

U.N.C. / Municipalité

Vendredi 13

Assemblée générale

Comité des Fêtes

Samedi 14

Soirée tartiflette

Foyer des Jeunes

DÉCEMBRE

Vacances de Noël du 19/12 au 04/01/2027

Samedi 12

Goûter de Noël

Municipalité

Dimanche 13

Chorale de Noël

APEL / OGE

CONTACTER LA MAIRIE ET LA POSTE

📍 11, Rue du Sapin 44540 LE PIN

✉️ accueil@lepin.fr

☎️ 02 40 97 02 54

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de : 9h – 12h

Mercredis semaines paires de : 9h – 12h

Samedis semaines impaires de : 9h – 12h

📺 Commune LE PIN - Facebook

🌐 <https://lepin.fr>

Retour sur des événements passés

Après-midi jeux de société

Ce mercredi 20 mai avait lieu le dernier après-midi jeux de la saison à la bibliothèque du Pin.

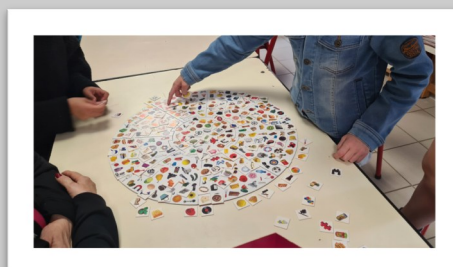
Ils étaient 11 à partager ce moment ludique et convivial !

Après une longue pause durant les beaux jours, les bénévoles invitent les enfants de 8 à 12 ans pour les prochaines séances :

- Mercredi 30 septembre 2026
- Mercredi 18 novembre 2026
- Mercredi 27 janvier 2027
- Mercredi 17 mars 2027
- Mercredi 12 mai 2027

De 15h30 à 17h30.

Gratuit, ouvert à tous de 8 à 12 ans, sur inscription : bibliofil.pays-ancenis.com



Les Petits Lecteurs

Les trois séances des *Petits Lecteurs* sur le thème « **Aventures dans la jungle** », proposées les 10 et 17 juin, ont accueilli 73 participants. Le décor, spécialement conçu pour l'occasion, a offert un cadre propice à l'imaginaire et à la découverte. Félicitations et remerciements aux bénévoles pour leur engagement.



Inscriptions aux transports scolaires pour la rentrée 2026-2027

À compter de septembre 2026, la Région Pays de la Loire reprend la gestion des transports scolaires.

Concernant l'année scolaire 2026-2027, les inscriptions seront possibles directement auprès d'Aléop **du 10 juin au 15 juillet 2026**.

Vous pouvez les contacter :

- Par téléphone au 02 28 20 65 44, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le mardi matin)
- Par mail à l'adresse aleop.paysdancenis@paysdelaloire.fr

Pour toute question sur l'année scolaire en cours, la COMPA reste à disposition des familles.

Plus d'infos sur aleop.paysdelaloire.fr



©COMPA

Des permanences SAUR pour répondre à vos questions d'assainissement

La Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR), délégataire en charge de l'assainissement collectif de plusieurs communes du Pays d'Ancenis, propose des permanences pour répondre aux demandes des habitants.

Vous habitez à :

- Joué-sur-Erdre,
- Trans-sur-Erdre,
- Mouzeil,
- Riaillé,
- Teillé,
- Vallons-de-l'Erdre,
- Pannecé,
- Le Pin,
- Loireauxence (hors Varades) ;
- Vair-sur-Loire (Saint-Herblon),
- Montrelais,
- Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire.



Rendez-vous aux permanences de SAUR dans les locaux de la COMPA à Ancenis-Saint-Géréon, chaque lundi après-midi de 14h à 17h afin de répondre à :

- Une demande de devis pour un **raccordement** au réseau public d'assainissement collectif
- Une demande de **contrôle de conformité** d'une installation d'assainissement collectif pour une vente immobilière
- Une demande d'**information** : facturation de la part assainissement collectif de votre facture d'eau, conseils techniques pour remise en conformité de votre installation privée, démarches administratives...

Pour les habitants de Ligné, Couffé, Oudon, Mésanger, Ancenis-Saint-Géréon, la Roche-Blanche, Pouillé-les-Côteaux, Loireauxence (Varades) et Vair-sur-Loire (Anetz), le délégataire en charge de l'assainissement collectif est Véolia Eau, joignable :

- Par téléphone au service client de Véolia Eau au 0 969 323 529, du lundi au vendredi de 8h à 18h ou consulter leur site internet <https://www.eau.veolia.fr/>
- En agence au 195 rue Blaise Pascal à Ancenis-Saint-Géréon le lundi de 9h à 12h, le mercredi de 13h30 à 16h30 et le jeudi de 9h à 12h.

Vous habitez au Cellier ? Vous pouvez contacter le service client de Suez au 0977 408 408, du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h, ou consulter leur site internet <https://www.toutsurmoneau.fr/>

Plus d'infos sur pays-ancenis.com

PROTÉGER BIODIVERSITÉ ET LES POPULATIONS CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN

Comme chaque année, POLLENIZ organise, en Pays de la Loire, une campagne d'actions collectives contre la chenille processionnaire du pin.

Tout résident des Pays de la Loire peut s'inscrire à la campagne de lutte collective contre la chenille processionnaire du pin. L'année dernière, dans la région, près de 1 700 personnes se sont inscrites pour bénéficier d'un traitement ou d'une pose de piège contre cette chenille urticante. POLLENIZ propose aux habitants des Pays de la Loire de bénéficier d'un traitement biologique ou d'un pose d'Écopiège®.

POURQUOI LUTTER CONTRE CETTE CHENILLE PROCESSIONNAIRE ?

Regroupées en colonies, les chenilles processionnaires s'attaquent aux aiguilles des pins. Elles les ingèrent et peuvent entraîner l'affaiblissement, voir la mort de l'arbre.

Elles représentent également un risque sanitaire pour l'Homme et les animaux à cause de leurs poils microscopiques très urticants qu'elles libèrent dans l'air.

Ils restent virulents même plusieurs mois après la disparition des chenilles, surtout dans les anciens nids. Très allergènes, ils sont responsables de réactions chez l'Homme (plaques rouges, cloques, démangeaisons intenses, œdèmes...). Les risques sont beaucoup plus importants chez les enfants. Les animaux, eux, peuvent être victimes de lésions de la langue, truffe et muqueuses, des œdèmes et des étouffements.



QUELLES SONT LES MÉTHODES DE LUTTE PROPOSÉES AUX HABITANTS DES PAYS DE LA LOIRE ?



TRAITEMENT BIOLOGIQUE

Le produit pulvérisé (du Bacille de Thuringe inscrit à la liste des produits de biocontrôle) détruit le système digestif des chenilles lorsqu'elles l'ingèrent en même temps que les aiguilles. Il sera donc appliqué à l'automne, période où elles en consomment en grande quantité.



ÉCOPIÈGES®

Les chenilles peuvent également être collectées grâce à des Écopièges®, à poser avant le début des processions. Une collerette réglable, fixée autour du tronc et un tube de descente dirigent les chenilles vers un sac collecteur contenant de la terre.

COMMENT DEMANDER UNE INTERVENTION ?

Les inscriptions se font par internet en se connectant au site www.polleniz.fr pour demander l'intervention d'un technicien POLLENIZ. Les inscriptions sont ouvertes du 15 juin au 15 septembre 2026. Les tarifs sont accessibles en ligne (via le lien suivant : <https://bit.ly/2YKzkc2>) ainsi qu'une foire aux questions où chacun pourra trouver des réponses. Un mail sera envoyé avant l'intervention pour avertir de la semaine de passage du technicien. Les interventions se déroulent sur un secteur à une date donnée. En cas d'impossibilité d'accès à cette date, l'intervention sera annulée.

A PROPOS DE POLLENIZ

L'association **POLLENIZ** accueille tous les propriétaires et détenteurs de produits végétaux ainsi que les opérateurs de luttes collectives et les collectivités. L'association applique le concept clé de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre des dangers sanitaires, des organismes nuisibles, des organismes émergents et des espèces exotiques envahissantes ayant des impacts négatifs sur l'environnement, la santé publique et l'économie. **POLLENIZ** a reçu le 1er février 2024, par le Préfet du Maine-et-Loire, l'agrément au titre de la protection de l'environnement (en application des articles R141-1 à R141-20 du code de l'environnement). Cet agrément permet d'être appelé à participer à l'action des organismes publics concernant l'environnement et d'être désigné pour siéger dans des commissions ou conseils à vocation consultative, de niveau national, régional ou départemental. **POLLENIZ** est également reconnu « Partenaires Engagés pour la Nature » par l'Office Français de la Biodiversité.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez **POLLENIZ** par téléphone (Loire-Atlantique : 02 40 36 83 03 ; Sarthe : 02 43 85 28 65 ; Mayenne : 02 43 56 12 40 ; Vendée : 02 51 47 70 61) ou rendez-vous sur www.polleniz.fr